

Directive 1

Variole simienne (Mpx)

- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)
- Hémodialyse
- Clinique externe ou ambulatoire d'oncologie lors de traitements

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DÉFINITIONS

CAS SUSPECTÉ

- Personne qui présente des lésions cutanées¹ avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente

OU

- Personne qui présente des lésions cutanées¹ génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente

CAS PROBABLE

Est un cas suspecté qui répond à l'un des critères suivants :

- Exposition significative² avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes (référence cas suspecté)

OU

- Homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes (référence cas suspecté)

OU

- Exposition significative², au cours des 21 jours précédant l'apparition des symptômes (référence cas suspecté), dans un pays où une transmission soutenue de Mpx est documentée
 - Cliquer sur le pays visité avec de valider si présence de Mpx : <https://www.inspq.gc.ca/sante-voyage/guide/pays>

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié

PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ

Du début du prodrome jusqu'à ce que les croûtes soient tombées et qu'une nouvelle peau se soit formée

PÉRIODE D'INCUBATION

Habituellement de 5 à 7 jours, mais peut se prolonger jusqu'à 21 jours

¹Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croustées.

²Les situations suivantes sont considérées comme des expositions significatives :

- Personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des :
 - Lésions cutanées
 - Liquides biologiques
 - Surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie

OU

- Contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24 h) sans masque de procédure par le cas et le contact

OU

- Contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (par exemple, viande de gibier, crèmes, lotions, poudres)

Directive 1

Variole simienne (Mpox)

PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

Privilégier la pièce ou chambre à pression négative

Si absence : pièce avec porte et fenêtres fermées en tout temps

- Privilégier présence d'une antichambre
- À l'extérieur à la porte de la chambre ou de l'aire de soins :
 - Placer une affiche PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉ](#)
 - Suivre les indications pour mettre l'ÉPI et le retirer
 - Placer l'ÉPI et des lingettes désinfectantes sporicides
 - Placer une poubelle pour jeter l'APR N-95
- À l'intérieur de la chambre ou dans la pièce fermée:
 - Prévoir un espace délimité pour le retrait de l'ÉPI
 - Placer un chariot à lingerie souillée et une poubelle
 - Rendre disponibles des linges absorbants ou des lingettes de peroxyde d'hydrogène

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Garder la porte et les fenêtres fermées en tout temps
- Faire porter un masque à l'usager en présence d'autres personnes
- Recouvrir les lésions, si possible
- Informer l'usager de :
 - Porter un masque de procédure en présence d'autres personnes
 - Demeurer dans sa chambre ou dans la pièce fermée pour toute la durée des PA
- Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif)
- Compléter et acheminer la feuille de déclaration d'un pathogène au Service de PCI, [Formulaire-54 : Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène](#)

POUR TOUS LES USAGERS, EN TOUT TEMPS ET POUR TOUTES INTERVENTIONS :

- Appliquer rigoureusement les [pratiques de base](#)
 - Prêter une attention particulière au respect de l'hygiène des mains (HDM) selon les 4 moments avec une solution hydroalcoolique (SHA) ou avec de l'eau et du savon par tous les travailleurs de la santé, les usagers, les visiteurs et les personnes proches aidantes
 - Consulter le [Protocole relatif à l'hygiène des mains](#)

CONTACT ÉTROIT

Définition

Toute personne répondant à l'un des critères suivants :

- Contact de la peau ou des muqueuses avec les lésions ou le matériel infectieux d'un cas
- Contact de la peau ou des muqueuses avec des objets ou des surfaces contaminés par le matériel infectieux d'un cas probable ou confirmé
- Exposition lors d'une IMGA sans port de l'APR N95
- Séjour d'une durée de 3 heures et plus dans la même chambre qu'un cas qui ne faisait pas l'objet de précautions additionnelles

Directive 1

Variole simienne (Mpox)

ACTIONS À RÉALISER

- Surveillance des symptômes pendant 21 jours après la dernière exposition (incluant la prise de la température deux fois par jour)
 - Fièvre
 - Ganglions enflés
 - Lésions cutanées
 - Douleurs musculaires
 - Céphalée
 - Fatigue
 - Sueurs nocturnes
- Aucune précautions additionnelles (PA) si asymptomatique
- Appliquer les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉ](#) dès l'apparition de symptômes

DIRECTIVES CHAMBRE/TOILETTE

1er choix : Chambre ou salle individuelle en pression négative avec toilette individuelle

- Privilégier présence d'une antichambre

2e choix : Chambre ou salle individuelle en gardant la porte fermée en tout temps

- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppe hygiénique pour l'utilisateur symptomatique

DURÉE DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI et doit être effectif à la suite de la désinfection terminale de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité

ET

- Jusqu'à ce que les croûtes soient tombées et qu'une nouvelle peau se soit formée
- OU**
- Jusqu'à exclusion du diagnostic de variole simienne.
 - Valider si le diagnostic différentiel ne requière pas aussi des précautions additionnelles

DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE

AVANT de faire tout prélèvement, avisez la DSPu.

- Poste de garde MADO: 418-666-7000 option 3 puis option 1
- Effectuer le prélèvement selon le manuel du CHU de Québec – Université Laval : <https://acceptmdmz.chudequebec.ca/acceptm/#document/mkpox>.
 - Si laboratoire est directement dans le site, acheminer au laboratoire en main à main

VACCINATION

- Se référer au poste de garde de la DSPu pour les indications et obtenir la vaccination
- **PRATIQUES DE BASE**
 - Aucune précaution additionnelle recommandées pour la vaccination chez personne asymptomatique

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET DE SERVICES

- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'utilisateur (exemple : chaise d'aisance, thermomètre, etc.)
- Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique donc jetable
- Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans l'aire de soins

Directive 1

Variole simienne (Mpox)

- Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager
 - Se référer au [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)

INTERVENTIONS DIAGNOSTIQUES/THÉRAPEUTIQUES

En tout temps, l'usager doit porter un masque de procédure en présence d'autres personnes

- Effectuées à la chambre dans la pièce fermée pour toute la durée des PA

DÉPLACEMENTS, TRANSFERTS, EXAMENS ET TRAITEMENTS

- Privilégier la réalisation des examens diagnostiques dans la pièce fermée où est l'usager
- Éviter les déplacements de l'usager à l'extérieur de la pièce

EN CAS DE DÉPLACEMENT INÉVITABLE

PA AÉRIENNES/ CONTACT RENFORCÉES

Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si usager est ambulant, privilégier vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains
- Demander à l'usager de porter un masque de procédure durant le transport (si toléré)
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains
- Disposer du drap, le cas échéant
- [Nettoyer/désinfecter](#) le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de peroxyde d'hydrogène
- Appliquer les PA « À la sortie »

Lors d'un transfert vers un autre établissement

- Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA
- Lors d'un transfert vers un autre établissement ou installation ou département
 - Aviser la centrale des ambulances ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA
- Lors du congé
 - L'usager doit conserver son masque de procédure jusqu'à sa sortie à l'extérieur de l'installation

SOINS D'HYGIÈNE

En tout temps, l'usager doit porter un masque de procédure en présence d'autres personnes

- Effectués à la chambre pour toute la durée des PA

SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

Directive 1

Variole simienne (Mpox)

- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)
- Hémodialyse
- Clinique externe ou ambulatoire d'oncologie lors de traitements

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

GESTION DE LA LITERIE

- Manipuler soigneusement le linge, la literie souillée et les vêtements de l'utilisateur afin d'éviter tout contact avec le matériel infectieux en respectant les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)
- Éviter de secouer la literie
- Le linge doit être soigneusement placé dans un sac étanche (scellé ou attaché et placé à l'intérieur d'un sac imperméable) ou doublé pour le transport vers la buanderie

VISITEURS ET PROCHES AIDANTS

Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre ou de la pièce fermée

- Appliquer les directives de l'affichette de PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)
 - Expliquer le risque infectieux aux visiteurs/proches-aidants
 - Faire porter un masque de procédure de niveau 3
- Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

ACTIONS À RÉALISER

Entretien quotidien

PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)

- Appliquer la procédure de désinfection quotidienne par le Service d'hygiène et salubrité avec un **produit sporicide**

Entretien terminal

PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)

- Appliquer la procédure désinfection terminale avant le retrait des PA par le Service d'hygiène et salubrité avec un **produit sporicide**
 - Aucun temps d'attente pour changement d'air n'est exigé si absence de pression négative

GESTION DES DÉCHETS

- Disposer des déchets selon les catégories habituelles
- Manipuler les déchets et en disposer de manière sécuritaire et en évitant la contamination avec le matériel infectieux

BÉNÉVOLES

Éviter la présence de bénévoles considérant les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#)

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

Les soins et les procédures à l'utilisateur doivent être effectués uniquement par du personnel adéquatement qualifié

MANIPULATION DES DÉPOUILLES

- Appliquer les PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES](#) requises dans la chambre ou la pièce
- Appliquer les procédures régulières

Directive 1

Variole simienne (Mpox)

- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)
- Hémodialyse
- Clinique externe ou ambulatoire d'oncologie lors de traitements

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

ÉCLOSION

Puisqu'il n'y a pas de définition d'éclosion actuellement, la PCI communiquera avec l'installation selon évolution de situation.